



Antécédents 50 cc, assurance auto

Par **Assurance auto**, le **24/03/2018** à **22:24**

Bonjour, j'ai été responsable d'un sinistre en cyclomoteur il y'a 2 ans et résilié par la compagnie suite à ce sinistre. Ayant ensuite obtenu mon permis B, la plupart des assureurs auto me proposent des contrats n'incluant pas ces antécédents car pour eux le cyclo n'a rien à voir avec l'auto. Est-ce une fausse déclaration ? Sachant que les mentions "Je n'ai déclaré aucun sinistre au cours des 36 derniers mois" et "Je n'ai pas été résilié par un précédent assureur" sont présentes sur tout les contrats. Je vous remercie d'avance si vous avez la réponse à cette question, c'est un vrai flou pour tous les courtiers que j'ai rencontrés.

Par **Visiteur**, le **24/03/2018** à **22:44**

Bsr, il faut jouer la clarté et déclarer en précisant que vous vouliez à l'époque en petite cylindrée.

Par **chaber**, le **25/03/2018** à **09:49**

bonjour
Il faut répondre exactement aux questions posées lors de la souscription qui, généralement, ne font pas référence aux contrats 2 roues de moins de 50cm³.
Un accident en 2 roues ne figure pas sur un relevé d'information